

# FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES ET APPRENTISSAGE

## Offre de formations réglementées : HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL

### Preambule

Les habilitations électriques font partie des formations obligatoires pour toutes entreprises et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail).

**Il est nécessaire que toutes personnes travaillant proche ou sur des matériels électriques suivent la formation habilitation électrique en vue d'être habilitée.**

C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui est confiée.

L'habilitation électrique n'a pas pour but d'enseigner l'électricité, elle vise uniquement à apprendre et surtout comprendre les risques et acquérir les réflexes pour se protéger.

### Public concerné

Toute personne travaillant sur ou à proximité d'un matériel électrique et assurant la maintenance préventive et correctives des installations électriques

### Lieu

Le lieu le mieux adapté pour réaliser la formation est en entreprise, afin de réaliser les travaux pratiques sur l'installation électrique ou interviennent les participants. La formation peut aussi être réalisée en centre de formation pour rassembler différentes personnes d'entreprises diverses.

### Objectifs

- Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité. Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT.
- Rendre compte de ses activités.

### Condition de réussite

- Avoir suivi le nombre d'heures réglementaires en stage.
- Avoir obtenu le résultat attendu aux QCMs de fin de formation.
- Avoir réussi à l'épreuve de partie pratique

### Tarifs

Me contacter ( en fonction du nombre de participants)

## Habilitations électriques personnel non électricien

(Habilitation formation initiale et recyclage en basse tension)

**BO : Non électricien habilité**

**BS : Chargé d'interventions élémentaires**

**BE : Chargé d'opération spécifique + Attribut**

**BE manœuvre (exploitation, consignation, urgence)**

**BE essais**

**BE mesurage**

**BE vérification**

**BP : Photovoltaïque**

**Durée :** 2 jours soit 14 heures selon les recommandations de la nouvelle norme NF C 18-510) en formation recyclage

1.5 jours soit 10.5 heures selon les recommandations de la nouvelle norme NF C 18-510) en formation recyclage

**Objectifs pédagogiques :** Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510

**Personnel concernés :** Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » qui effectue des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

### Programme :

Notions élémentaires d'électricité ; les dangers de l'électricité ; Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif. Les niveaux d'habilitation. Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux ; Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510. Consignes et procédures d'intervention BS et documents ; Utilisation des matériels et outillages de sécurité. Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique. Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation ; Evaluation des acquis par un test

**Validation de la formation** : A l'issue de la formation théorique et pratique, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Périodicité de recyclage selon la NF C 18-510 : 3 ans

## **Habilitations électriques personnel électricien**

**(Habilitation formation initiale et recyclage en basse tension)**

**B1V : Exécutant électricien**

**B2V : Chargé de travaux**

**BR : Chargé d'intervention**

**BC : Chargé de consignation**

**Durée :** 3 jours soit 21 heures selon les recommandations de la nouvelle norme NF C 18-510) en formation initiale

1.5 jours soit 10.5 heures selon les recommandations de la nouvelle norme NF C 18-510) en formation recyclage

**Objectifs pédagogiques :** Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510

**Personnel concernés :** Personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages des essais des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse ou haute tension

**Programme de la formation :** Notions élémentaires d'électricité ; Les dangers de l'électricité ; Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif. Les zones à risque électrique. Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux ; Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510 ; la consignation. Les niveaux d'habilitation Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques. Consignes et documents écrits ; Utilisation des matériels et outillages de sécurité. Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique. Ouvrage et installations haute tension. Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation Evaluation des acquis par un test.

**Validation de la formation :** A l'issue de la formation théorique et pratique, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Périodicité de recyclage selon la NF C 18-510 : 3 ans

**Offre de formations diverses (Formations « à la carte » :  
contenu adaptable aux projets professionnels)**

Exemple de réalisations de prestations de formation :

Comprendre et interpréter la norme NFC15100

Concevoir l'installation électrique (domestique, tertiaire et industrielle)

Mise en conformité/ en sécurité du matériel de l'entreprise

Réaliser l'installation électrique de l'entreprise

La domotique et les réseaux « Voix Données Images » ....